



Ville de Crabtree

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Pierre, Rondeau, Directeur général, Greffier et Trésorier adjoint de la ville de Crabtree :

QUE conformément à l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes*, le rôle général de perception pour l'année 2025 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au 111, 4^e Avenue ;

QUE l'envoi des comptes de taxes aux contribuables a été fait dans le délai imparti, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la ville, situé à l'adresse mentionnée ci-dessus, selon les modalités suivantes :

Lundi:	8h00-12h00	13h00-16h45
Mardi:	8h00-12h00	14h30-16h45
Mercredi:	8h00-12h00	13h00-16h45
Jeudi:	8h00-12h00	13h00-16h45
Vendredi :	8h00-12h00	

Avis donné à Crabtree, ce 27^e jour du mois de janvier 2025.

Donné à Crabtree, ce 27 janvier 2025

Pierre Rondeau
Directeur-général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, directeur général et greffier de la ville de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 27 janvier 2025 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 27 janvier 2025.